



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



### **Délibération 2018 – 0.. du 19 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 09 avril 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P. TARD – J. LECERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. THIEBAUT – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – M. GORGUET

MM. J.F. LALY – B. DE REU – B. ROUSERE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – J.N. MENAGE – G. DUE – M. REBOUT – P. LEFORT – E. BURDIAK – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. CAPELLE – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – D. BEDU – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – C. HEMAR – J.L. CANDAT – L. GUISE

M. B. ROUSERE, absent et excusé, a été suppléé par M. G. THIEULOT,  
M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.M. BARBIER,  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à M J.P. BOUSSEMARD,  
M. G. DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELIER,  
M. P. LEFORT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. R. LELEU.

### **Objet : Budget annexe SPANC – Approbation BP 2018.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté que les dépenses et les recettes du service public d'assainissement non collectif sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M49.

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif établi au titre de l'exercice 2018 en précisant que ce budget est voté sans reprise des excédents du compte administratif pour lequel la trésorerie de Bapaume n'a pas été en mesure de fournir le compte de gestion 2017.

Monsieur le Président précise que ces résultats seront repris dans le cadre d'un budget supplémentaire qui sera présenté en même temps que le compte administratif au mois de juin 2018.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 300 000,00 € et en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 16 669,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le budget primitif 2018 ;
- d'approuver le montant de la redevance d'assainissement non collectif et de fixer cette redevance à 15,00 € par abonné et par an.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 19 avril 2018 et transmission  
en Préfecture le 19 avril 2018.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

*2018-031 du 19/04/2018*

*Budget Annexe SPANC – BP 2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/05/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/05/2018



Pour copie conforme

- Le 19/04/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU S